

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA

VILLE DE PONT DE CLAIX

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

L'an deux mille vingt , le trente novembre à 18:00.

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Madame Isabelle EYMERI-WEIHOFF, Maire-Adjointe aux solidarités, Vice-Présidente du CCAS

Présents :

Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme RAGUE, Mme KOSTARI-RIVALS, M. FIZE, Mme TARDIVET, Mme BOUSBOA, Mme GRAND, Mme MARTIN-ARRETE, M. RIOS BARRERA, Mme GIORNI

Excusé(es) ayant donné pouvoir :

Mme LANDE à Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme GUIGUET à Mme LAÏB

Absent(es) ou excusé(es) :

M. FERRARI, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme RIBEIRO

Secrétaire de séance : Madame Véronique FELIX est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N° 1

OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021

Délibération N° 1

OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021

Service émetteur : Direction CCAS

Rapporteur : Isabelle EYMERI-WEIHOFF - Vice-présidente du CCAS

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le Débat sur les orientations générales du Budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

VU le décret d'application n°2016-814 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif,

Sur le rapport de Madame EYMERI WEIHOFF, Vice présidente du CCAS

VU l'avis de la commission n° 6 « Solidarités - Politique de la Ville - Démocratie locale », en date du 19 novembre 2020.

Le Conseil d'administration

Sur présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021,

Après en avoir débattu

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021, tel que joint en annexe.

DIT qu'il sera mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent et transmis dans le même délai à Grenoble Alpes Métropole conformément au décret visé.

La délibération est adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE :

Reçu en Préfecture le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

Le Président du CCAS
M. Christophe FERRARI
ID : 038-213803174-20201130-DEL_20201130_01-DE

Et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Isabelle EYMERI-WEIHOFF





Centre Communal d'Action Sociale du Pont-de-Claix

Débat d'orientations budgétaires pour le Budget Prévisionnel 2021

Sommaire

<u>Introduction.....</u>	<u>3</u>
1. <u>Les politiques sociales au cœur du mandat 2020-2026 dans la continuité des engagements précédents.....</u>	<u>3</u>
2. <u>Les habitants au cœur des actions de la majorité municipale.....</u>	<u>3</u>
3. <u>Une ville en phase avec les besoins de ses aînés.....</u>	<u>4</u>
4. <u>Priorité à la santé.....</u>	<u>4</u>
5. <u>L'innovation sociale sous toutes ses formes.....</u>	<u>4</u>
<u>Première partie : un premier budget du CCAS pour un mandat où les solidarités seront au cœur du projet.....</u>	<u>5</u>
1. <u>Retour sur le mandat précédent et l'année 2020.....</u>	<u>5</u>
2. <u>Les principaux résultats de l'année 2019.....</u>	<u>6</u>
3. <u>Focus sur l'évolution des équilibres financiers entre 2014 et 2019.....</u>	<u>7</u>
<u>Deuxième partie : Impact de la crise sanitaire.....</u>	<u>8</u>
1. <u>Un contexte bouleversé.....</u>	<u>8</u>
2. <u>Adaptation et renforcement de notre action au plus près du terrain.....</u>	<u>8</u>
<u>Troisième partie : Les orientations pour 2021, la ville et le CCAS présents à chaque instant au côté des Pontois.....</u>	<u>9</u>
1. <u>Réaffirmer et maintenir nos actions.....</u>	<u>9</u>
2. <u>La volonté d'innover.....</u>	<u>10</u>
3. <u>Impact financier.....</u>	<u>11</u>

Introduction

1. Les politiques sociales au cœur du mandat 2020-2026 dans la continuité des engagements précédents

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) du Pont-de-Claix joue un rôle de premier plan auprès des habitants et des publics les plus fragiles à travers ses missions et ses actions de proximité.

Aussi, la crise sanitaire que nous traversons le démontre jour après jour et appuie la volonté de la majorité de faire de ce mandat celui de politiques sociales nouvelles, plus ambitieuses, placées en priorité de l'action municipale.

Le Pont-de-Claix est une ville populaire, ouvrière, et fière, dont la composition sociale implique des enjeux sociaux bien connus des élus et des services publics, ainsi que des partenaires. Cette situation oblige chacun des acteurs à toujours faire plus, car les solidarités sont le ciment de la cohésion sociale, l'expression d'une forme de fraternité et la concrétisation de convictions de la majorité, en dialogue constant avec les habitants, le tissu associatif et les partenaires institutionnels.

Dans la continuité des deux mandats précédents, l'équipe municipale du Pont-de-Claix travaille sans relâche à améliorer la situation des publics fragiles à travers une vision et un programme d'action toujours plus solidaires du service public avec une exigence de qualité.

Au-delà de la mise en œuvre de ses compétences obligatoires, **le CCAS souhaite poursuivre ses engagements pour les Pontois et Pontoises à travers des politiques innovantes à l'image des défis et enjeux auxquels la société est aujourd'hui confrontée.**

2. Les habitants au cœur des actions de la majorité municipale

L'action des centres sociaux et la mise en œuvre de leurs projets sociaux, qui favorisent l'inclusion sociale des populations, la proximité et les initiatives habitantes, se poursuivront dans ce nouveau mandat dont 2021 sera la première année de plein exercice, à travers des temps forts identifiés, des activités diverses et adaptées et la création de nouveaux projets pour plus de cohésion et pour contribuer à l'amélioration du vivre-ensemble.

C'est aussi une volonté que les habitants soient acteurs et prennent part à la vie des solidarités et la vie de la cité. Chacune et chacun doit jouer un rôle. L'accompagnement c'est aussi mobiliser les forces des habitants.

Les deux centres sociaux du Pont-de-Claix représentent des lieux phares de notre ville, ouverts à tous. Avec la restructuration du centre social Irène Joliot-Curie et la démolition et la reconstruction du centre social Jean Moulin, ce sont deux ans de transition « hors les murs » qui seront à anticiper et préparer avec les habitants.

Les projets sociaux doivent contribuer à la réalisation du deuxième pilier du projet municipal inscrit dans la stratégie de mandat, après la continuité des services publics, à savoir la **transition écologique** qui représente un réel défi que nous souhaitons relever pour **plus d'écologie populaire**.

Pour ce nouveau mandat, la politique volontariste en faveur du maintien des aides facultatives est affirmée tout en garantissant un accompagnement pour sortir de la précarité. Une adaptabilité et évolution de certaines actions seront mises en place afin d'être au plus proche des besoins des habitants et bénéficiaires. L'accompagnement financier des Pontois et Pontoises pour faire face aux difficultés de la vie ou pour permettre de passer des vacances en famille restent des priorités

qu'il faudra défendre car la population du Pont de Claix souffre des difficultés d'accès à SLO. reste une population à faibles revenus. La mise en place d'un Co minimum garanti en direction des personnes âgées et des étudiants représente par ailleurs un chantier démarre dès ce début de mandat notamment à travers le recrutement d'une chargée de mission dédiée.

3. Une ville en phase avec les besoins de ses aînés

Les politiques en faveur de nos aînés représentent une part importante de l'action du CCAS. La volonté est bien de permettre par différents moyens de les accompagner dans leur choix de vie tout en proposant des temps forts et incontournables d'échanges et de rencontres. Comme chaque année, une attention particulière sera portée sur le renouvellement des actions ou leur maintien tout en réfléchissant à de nouvelles actions à destination de ces publics.

Les enjeux autour de notre Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) municipal et du maintien de ses activités motive l'action municipale. En particulier, nous avons amorcé un travail dès ce début de mandat sur l'implication d'autres communes dans sa gestion et son financement. C'est une de nos réponses municipales au déficit structurel que notre établissement, comme beaucoup en France, supporte.

Accompagné par nos partenaires que sont l'Agence régionale de santé et le Département de l'Isère, le CCAS porte par ailleurs le projet de création de deux places en accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles cognitifs. Meilleur accueil des publics. Cette action dont les avantages dépassent notre seul territoire, est aujourd'hui déterminante au vu de la situation de notre bassin de vie qui connaît de réelles carences pour l'accueil de ce public.

4. Priorité à la santé

Dans la continuité des années précédentes, la construction des politiques de santé, de l'offre et de l'accès aux soins de santé se poursuit. La municipalité souhaite être proactive et travailler à l'attractivité de notre ville pour accueillir des médecins et anticiper les risques liés à la démographie médicale. L'objectif est de créer notamment des « pôles santé » et de travailler à notre partenariat avec la Ville d'Echirolles sur un futur Contrat Local de Santé, tout en accompagnant l'installation de nouveaux médecins généralistes et spécialistes. Cela comprend aussi le travail en lien étroit avec le Centre de Planification et d'Education Familiale afin de valoriser ses actions et en faire un lieu ressource sur la prévention des violences intra et extra-familiales.

La politique sociale du Pont-de-Claix que portera la majorité, en fidélité avec les engagements passés, est un gage de solidarités actives et un rempart contre l'exclusion et la pauvreté. Elle se doit d'être solide et cohérente en répondant aux besoins des populations et en créant de la solidarité.

5. L'innovation sociale sous toutes ses formes

Rien ne doit être sous-estimé dans le combat pour une société plus juste et plus fraternelle. L'inclusion et la lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes doivent donner les moyens à chacune et chacun de se réaliser. La ville du Pont-de-Claix restera mobilisée pour l'égalité hommes-femmes, le refus du racisme et de l'intolérance, le rejet de l'autre. Rien n'est impossible et nous souhaitons donner les moyens à chacune et chacun de se réaliser. Nous souhaitons agir pour être moteurs pour l'inclusion par l'emploi en restant mobilisés pour obtenir le label « Territoires zéro de longue durée. »

Première partie : un premier budget du CCAS où les solidarités seront au cœur du projet

1. Retour sur le mandat précédent et l'année 2020

Le dernier mandat a été marqué par une nécessaire adaptation et évaluation des services pour répondre aux efforts de gestion qui ont impacté la Ville. Ainsi, les différents bilans et analyses produites dans les deux premières années de mandat ont permis de mettre fin à des actions qui s'essoufflaient (ex : visites médicales sportives) ou qui ne faisaient plus sens au sein des services (ex: épicerie solidaire).

Au cours du mandat, le CCAS a pu ainsi se recentrer sur ses missions et réaffirmer son domaine d'intervention. Le CCAS et son rôle pivot dans la politique en direction des personnes âgées s'est confortée par l'élargissement du territoire d'intervention pour la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui a été maintenu lorsque le Département a adjoint le suivi social à l'évaluation gérontologique. Le CCAS a fait alors le choix de maintenir le suivi social au sein de ses services sans subvention départementale.

La place confiée par le Département au Centre de planification et d'éducation familiale comme point d'ancrage au Sud de l'agglomération s'est confirmée à travers une antenne à Vizille et une permanence à Monestier de Clermont.

Les deux centres sociaux de la commune ont vu le renouvellement de leurs projets sociaux accordés par la CAF ; leur implantation territoriale, leurs forts investissements auprès des habitants et leur place comme acteur de la démocratie participative ont été soulignés. C'est lors de ce mandat 2014-2020 que la Ville a lourdement investi pour la rénovation du CCAS/Centre social Irène Joliot Curie et lancé le projet de pôle des équipements publics dans le secteur Nord avec, en prévision, la démolition et reconstruction du centre social Jean Moulin.

Toutes les actions d'accompagnement des populations précaires de type aides facultatives ou aides aux vacances ont été renforcées pour répondre aux besoins et attentes des Pontois et Pontoises. De même tous les services se sont adaptés aux évolutions législatifs (ex : logement social) pour maintenir un service de proximité et de qualité pour les habitants de la commune.

Les orientations retenues pour l'année 2020 ont été maintenues et adaptées pour certaines et reportées pour d'autres telle celle du partenariat santé développé avec Echirolles.

Ainsi, le rôle des centres sociaux comme vecteur de lien social s'est conforté lors de cette dernière année même si les modalités de mise en œuvre du lien social ont été adaptées au contexte sanitaire. Le projet de reconstruction d'un pôle d'équipement public avec un rôle central de la participation habitante a pu se tenir entre les deux périodes de confinement et le projet avance selon les prévisions ou quasiment.

En matière d'accompagnement des populations en souffrance psychique, Pont de Claix a maintenu toutes ses actions au cours de l'année, seule la dynamique locale développée avec Echirolles s'est arrêtée faute de temps.

La prise en compte des besoins des personnes âgées a particulièrement été d'actualité au cours de l'année 2020 avec une grande adaptation des services pour répondre aux besoins liés à la pandémie. Par ailleurs, une nouvelle action s'est mise en place et a dû s'arrêter lors du second confinement, il s'agit d'une action, qui associe bien-être psychique et bien-être physique avec l'intervention de deux professionnelles. La première propose des ateliers de psychologie positive et la seconde travaille sur le toucher bien-être en complément des ateliers détente proposés par le service Soutien à domicile.

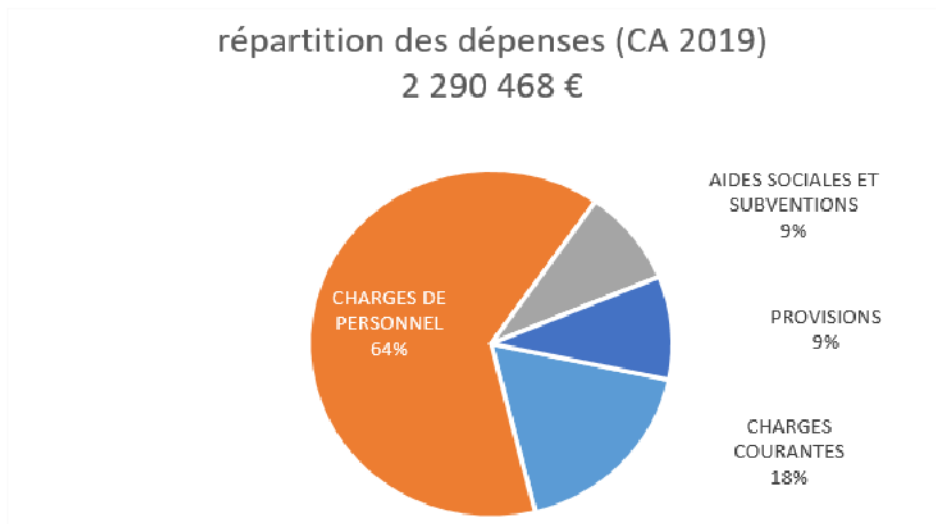
Les aides facultatives et les aides aux vacances reconduites en 2020 ont connu des évolutions différentes en 2020 et seront précisées ultérieurement.

D'une manière générale, le CCAS a su s'adapter pour répondre aux besoins des Pontois et Pontoises au cours de cette année 2020 en cherchant à travailler et de répondre aux orientations définies.

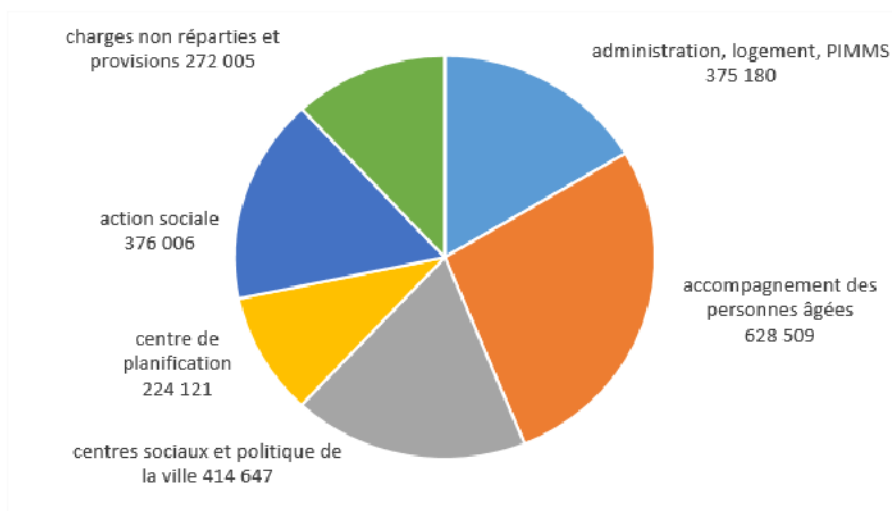
2. Les principaux résultats de l'année 2019

En 2019, le CCAS a réalisé un budget de 2,3 M€ de fonctionnement. L'établissement ne possède pas de patrimoine et la section d'investissement ne comptabilise que les aides remboursables pour un montant de 6000 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



Et se répartissent par activité ainsi :



Les recettes de fonctionnement sont constituées :

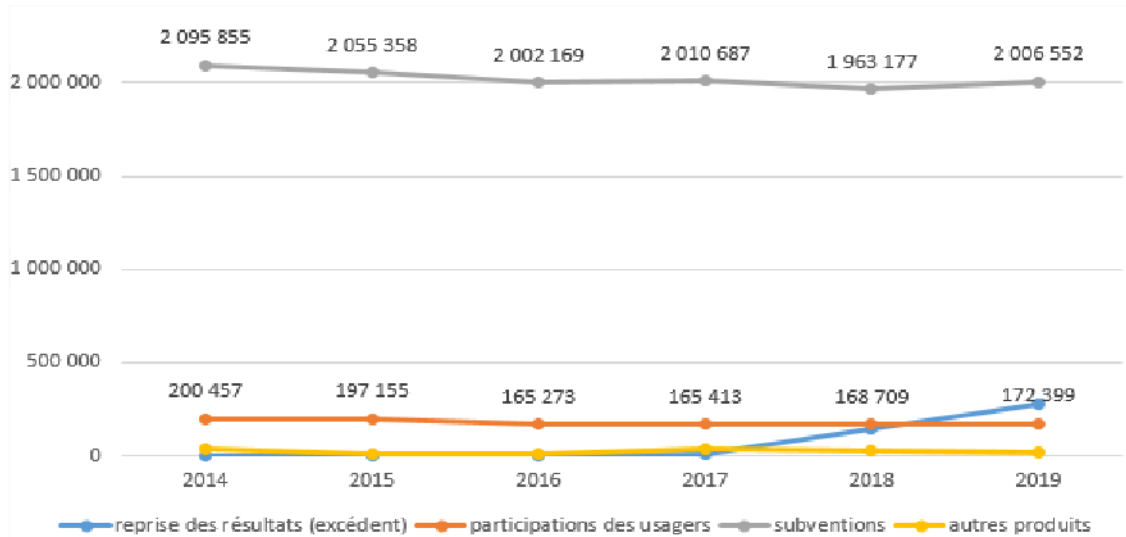
- à 92 % de subventions qui proviennent
 - de la ville : 69 %
 - du Département : 19 %, pour le CPEF et les personnes âgées
 - de la CAF : 10 % pour les centres sociaux
 - d'autres financeurs : 2 %, pour la politique de la ville
- à 7,7 % des participations des usagers
- à 0,3 % de produits divers

3. Focus sur l'évolution des équilibres financiers entre 2014 et 2019

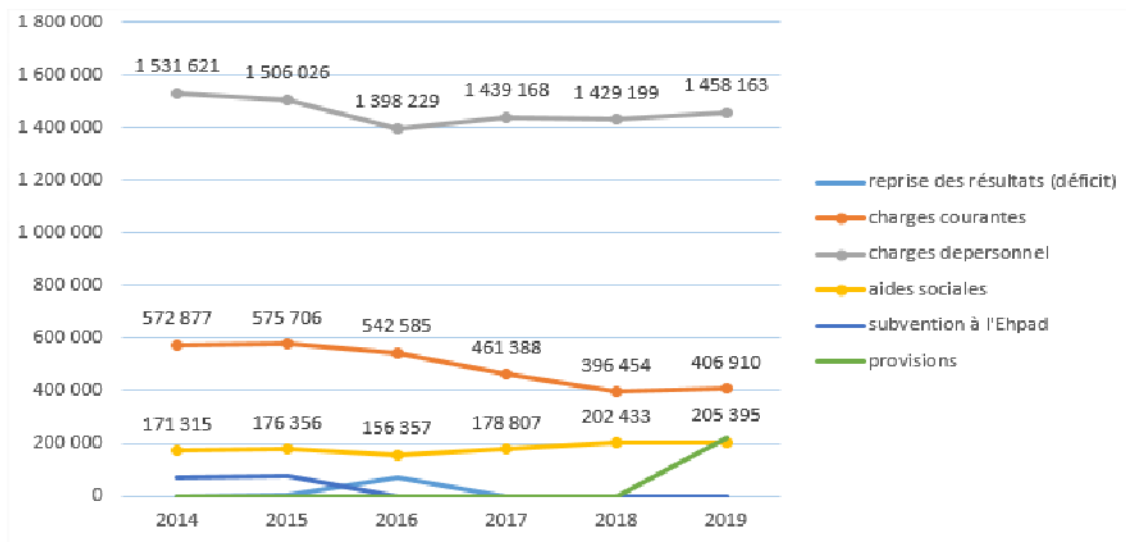
En 6 ans, le CCAS a participé à l'effort de gestion général de la ville, rendu nécessaire par le tarissement de la DGF, cet effort a porté sur les dépenses courantes et sur la masse salariale, alors que les aides sociales étaient renforcées.

Parallèlement depuis 2 ans, une stratégie de provisionnement des résultats excédentaires du CCAS a été mise en place pour couvrir le besoin de trésorerie généré par le déficit du budget annexe de l'Ehpad.

Évolution des dépenses entre 2014 et 2019 :



Évolution des recettes entre 2014 et 2019 :



Deuxième partie : Impact de la crise sanitaire

1. Un contexte bouleversé

La crise sanitaire de l'année 2020 a largement impacté l'activité en direction des publics et notamment celle en direction du public âgé. Dès le 8 mars, la restauration collective à la Résidence s'est arrêtée pour limiter les allers et venues au sein de l'EHPAD. Les personnes qui venaient déjeuner à la résidence ont pu opter pour le portage de repas à domicile et choisir la livraison de repas quelques jours par semaine ou une livraison 7j/7. Au confinement total, le 16 mars, la restauration ouverte à Taillefer pour les personnes âgées s'est elle-aussi arrêtée. De ce fait, les personnes âgées ont pu, elles aussi utiliser la livraison de repas à domicile.

Le nombre de portage de repas a globalement augmenté y compris le week-end et de nouvelles personnes ont eu recours à nos services car les enfants ne pouvaient plus faire les courses ou préparer les repas.

Les temps festifs en direction des personnes âgées n'ont pas pu avoir lieu et notamment le traditionnel repas des aînés qui a été dans un premier temps reporté à l'automne puis annulé. La semaine bleue et la guinguette de l'été de la Résidence Irène Joliot Curie n'ont pas pu se tenir.

A l'inverse, dès le mois de juin 2020, des sorties en plein air avec 2 ou 3 personnes âgées transportées en minibus pour garder les distances sanitaires, ont pu avoir lieu. Ainsi, avec les fortes chaleurs, des petites sorties (ex : parc d'Uriage) ont été organisées à la demande des personnes de sortir et de « prendre le frais ».

Les courses collectives n'ont pas repris depuis le mois de mars au profit des courses individuelles. A noter que durant la période de confinement, les courses des personnes âgées isolées ont été faites par les agents du CCAS.

Les ateliers détente ont pu reprendre une ou deux fois au mois de septembre et ce sont à nouveau arrêtés.

Pendant toute la période de confinement, l'activité a largement été impactée pour les centres sociaux mais des propositions ont été faites aux familles pour garder du lien, trouver des jeux ou du bricolage à faire avec les enfants, être en soutien à la parentalité... et préparer l'été où les centres sociaux ont été très présents. Ainsi, les sorties « prenons l'air ensemble » ont pu être réalisées mise à part deux sorties qui ont dû être annulées au mois d'octobre.

2. Adaptation et renforcement de notre action au plus près du terrain

Le maintien d'un service minimum au mois de mars s'est fait par la livraison des repas, les courses, la délivrance de secours d'urgence après instruction des travailleurs sociaux, le suivi des rendez-vous ou besoins médicaux au Cpef, la remise du courrier aux domiciliés, le dépôt d'attestation de déplacement aux domiciles des personnes âgées ou fragiles, les visites à domicile mais aussi par des liens téléphoniques tant pour les personnes âgées que pour les usagers des centres sociaux et une permanence téléphonique sur le numéro du CCAS 7j/7.

Avant la distribution grand public, les personnes âgées ont eu un masque lavable grâce à la distribution faite dans les boîtes aux lettres. L'adaptation du service public est devenue réalité !

Ainsi, la comparaison du nombre de livraisons de repas entre les mois de janvier à octobre pour les années 2019 et 2020, montre une augmentation de 2830 repas passant de 26 293 en 2019 à 29 123 repas en 2020 ; cette hausse s'explique par le recours accru à ce service par des usagers habituels et par l'arrivée de nouvelles personnes (environ 60 en 2020).

Pour faciliter le paiement des usagers ou de leur entourage, il a été possible au cours de l'année 2020 de régler ses factures de portage de repas via le site de la Ville et dans un second temps par la mise en place du prélèvement automatique. Cette facilitation de paiement pour les usagers

était une réelle attente et contribue à la prise en compte des besoins de démat. SLOW

En septembre, les personnes qui déjeunaient à Taillefer ont pu revenir en appliquant les gestes barrières. De même, il a été proposé aux personnes habituées à venir déjeuner à la résidence de profiter de la restauration de Taillefer. Certaines ont accepté mais il est à noter une certaine frilosité des personnes âgées (ou de leurs enfants) à sortir « comme avant ».

Du côté des aides financières et des aides aux départs en vacances en famille, très logiquement les familles ont eu faiblement recours au dispositif de départ notamment du fait de la fermeture des frontières nationales ce qui a empêché les vacances dans les pays d'origine de nombreux Pontois. Ainsi, seulement 60 % de l'enveloppe a été dépensé. A l'inverse, les aides financières (42 000 €) ont été consommées en totalité au mois de septembre. Les Secours attribués pendant la période de confinement de mi-mars à mi-mai laissent apparaître une augmentation de 8 demandes et un budget supplémentaire de 2 000 €. Au-delà des chiffres, de nouveaux publics entrent en précarité tant du fait de l'arrêt de l'intérim et autres emplois temporaires ; ce sont de nouvelles situations qui sont présentées au CCAS.

Suite au confinement, les différents services qui agissent en lien direct avec la population ont pu noter le besoin de sortir, de se rencontrer, de parler mais aussi la détresse psychique des personnes qu'elles soient âgées ou plus jeunes. De ce fait, les sorties « prenons l'air ensemble » des centres sociaux ont été prises d'assaut lors des inscriptions et les demandes d'écoute au Centre de Planification et d'Éducation Familiale sont en forte augmentation depuis cet été.

L'impossibilité pour les familles de partir en vacances pour des raisons financières, de fermeture des frontières ou l'envie de rester « protégées » dans une période de pandémie a conduit la ville à renforcer les animations estivales pour que les mois de juillet et août passés à Pont de Claix soient plus agréables. Les centres sociaux ont, dès le confinement du mois de mars, travaillé aux côtés des services de la Ville pour construire un programme et être très présents sur le terrain dans la proximité

L'intervention du service Soutien à domicile s'est faite sans discontinuité pour la livraison de repas et les courses pour les personnes âgées et isolées. Par ailleurs, les centres sociaux sont également venus en renfort pendant la pandémie pour répondre aux besoins de courses des Pontois et Pontoises.

Au total, une quinzaine d'agents du CCAS ont perçu une prime exceptionnelle pour le « présentiel » des personnels (30€/jour/agent) qui a été versée en octobre.

Troisième partie : Les orientations pour 2021, la ville et le CCAS présents à chaque instant au côté des Pontois

1. Réaffirmer et maintenir nos actions

Pour l'année 2021, l'accompagnement financier des Pontois et Pontoises sera maintenu pour face aux difficultés de la vie et plus particulièrement pour atténuer les effets de la crise sanitaire. Les actions dont l'objectif premier est de renforcer le lien social et de favoriser le vivre ensemble feront partie des priorités pour l'année à venir.

Pour les vacances scolaires, le départ de Pont de Claix sera aussi favorisé pour que chaque enfant puisse, accompagné de ses parents, profiter d'un temps de repos et de découverte d'un espace hors du quotidien. Pour ce faire, l'aide aux vacances sera maintenue pour favoriser voire permettre le départ en vacances en famille. Dans le même sens et pour profiter d'un environnement naturel proche, les sorties « prenons l'air » ensemble seront construites avec les habitants pour l'été 2021.

La municipalité restera aux côtés de la population de Pont de Claix de l'agglomération et qui connaît les difficultés d'insertion, d'accès

- **Travailler avec le réseau associatif : exemples (UNRPA, Club du temps libre, Secours populaire Episol...)**

Le tissu associatif local sera associé par différents biais pour construire ou relayer des informations auprès des publics et renforcer le maillage au bénéfice des publics.

- **Le rôle des centres sociaux**

Les centres sociaux vecteurs de liens sociaux seront au rendez-vous pour être aux côtés des habitants pour mener à bien les projets sociaux. Notons que cette année 2021 sera celle de la réception des nouveaux locaux du Centre social Irène Joliot-Curie et la poursuite du projet de pôle d'équipement public sur le secteur Grand Galet. Des locaux réhabilités en pied de tour aux Iles de mars permettront de mener des actions de façon plus confortable au sein de ce quartier et de développer des temps de présence in situ.

- **Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale**

La fin de l'année 2020 est marquée par une demande accrue de temps d'écoute des publics ; la période de confinement s'est révélée néfaste pour des publics fragiles. Le Cpef devra donc adapter son activité aux besoins qui voient le jour tout en répondant aux attentes chiffrées du Département et en s'inscrivant dans la politique locale notamment sur la question de la prise en compte des violences intra-familiales et à tout autre forme de discrimination.

- **Le secteur Personnes âgées**

La prise en compte des besoins des personnes âgées et leur accompagnement à la perte d'autonomie seront pris en charge au sein du CCAS grâce à différents services. L'objectif est de permettre à chacun de vivre et vieillir selon son choix, la collectivité pouvant être en appui de cette démarche.

Pont de Claix comme support d'une dynamique du Sud de l'agglomération en direction des politiques personnes âgées sera conforté avec une réflexion portant sur l'Ehpad et son ouverture possible à d'autres communes dans sa gouvernance et son financement. A cela, viendra s'ajouter l'ouverture de deux places en accueil de jour au sein de l'Unité Psycho Gériatrique.

Le développement de logements adaptés au sein des futurs projets d'urbanisation sera à réfléchir au niveau communal et extra-communal.

2. La volonté d'innover

- **Le complément minimum garanti**

Un des projets porté par la majorité municipale est la mise en place d'un complément minimum garanti (CMG) en direction des étudiants et des personnes âgées de la commune.

Les publics expérimentaux visés sont ceux qui ont des ressources inférieures à un seuil de pauvreté qui reste à déterminer (aux alentours de 850€).

Pour renforcer la dynamique locale commerciale et contribuer au soutien voire au développement du commerce local, ce CMG sera versé par la collectivité sous forme de Cairn.

Le Cairn¹ est une monnaie locale qui circule dans la moitié Sud de l'Isère au sein d'un réseau

¹ Le Cairn comme toutes les monnaies locales complémentaires s'inscrivent dans le cadre de la loi de l'Économie

d'acteurs. Cette monnaie locale fonctionne sans possibilité d'échange, elle facilite le développement des circuits courts, dynamise l'économie solidaire et respectueuse de l'environnement.

Un particulier peut échanger contre des biens ou des services chez les partenaires du réseau. A leur tour, les commerçants peuvent payer leurs fournisseurs en Cairn. Ce fonctionnement favorise le réseau de fournisseurs locaux pour leurs achats, c'est la démarche de consommation locale et responsable.

- **Un CCAS complètement rénové : un réaménagement pensé pour une nouvelle dynamique avec les habitants**

Les travaux du CCAS et du Centre social prendront fin au milieu de l'année 2021 et remettront l'usager, l'habitant au cœur de cet équipement public avec des locaux qui répondent aux besoins d'un équipement social (confidentialité et confort des locaux) aux utilisations actuelles d'un centre social (cuisine et salle d'activité en RDC).

- **Contribuer ensemble à la prise en compte des enjeux environnementaux**

La prise en compte des enjeux environnementaux prendront corps à travers les différentes activités proposées aux habitants par les centres sociaux et par l'ensemble des services dans leur fonctionnement quotidien (maîtrise des énergies, déplacements en mode doux..).

La lutte contre le gaspillage, la gestion des déchets, le contrôle de la dépense des énergies sont autant d'axes de travail avec les habitants et les agents de la collectivité. La cohérence entre l'action en direction des publics et des agents dans ce domaine doit également être renforcée.

3. Impact financier

L'évolution des ressources du CCAS prévues pour 2021

Les partenariats financiers

Le Département : stabilisation de la ressource conventionnée, le renouvellement de la convention pour la gestion de l'APA interviendra courant 2021 pour les années futures

La Caisse d'allocations familiales restera le partenaire privilégié des Centres sociaux, avec une prévision de financement maintenue

Les financements croisés du contrat de ville, sont également prévus au même niveau pour 2021

Une démarche renforcée de recherches de financements est entreprise pour les projets nouveaux, petits ou grands, comme le CMG. Si des subventions sont obtenues, elles seront inscrites au budget supplémentaire.

La participation des usagers aux activités

Elle représente environ 8 % des recettes réelles de fonctionnement constituées pour l'essentiel des produits du portage de repas aux personnes âgées.

Sans dégrader les finances, la politique de tarification des services sera réexaminée sur l'ensemble pour adapter les droits d'entrée au plus près des capacités contributives des usagers, harmoniser les règles entre les différentes prestations et fixer les principes d'indexation annuelle. Une délibération cadre sera présentée au Conseil municipal au printemps 2021, s'agissant des tarifs du CCAS, ils respecteront les mêmes principes et seront adaptés à la nature des

prestations.

La subvention de la ville viendra équilibrer le budget de fonctionnement de l'établissement (hausse prévisionnelle de 3%)

En matière de dépenses

Les objectifs de maîtrise des dépenses de personnel et des charges courantes sont reconduits.

- évolution prévisionnelle de la masse salariale : + 0,5 %
- évolution prévisionnelle du chapitre 011 : + 0
- renforcement des aides sociales et évolution prévisionnelle du chapitre 65 (aides sociales) : + 30 000 € pour intégrer le CMG

Ce Débat d'orientations budgétaires est construit en pleine pandémie et se veut résolument optimiste. Des modifications pourront avoir lieu en cours d'année en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et de ses conséquences sociales ; celles-ci auront pour objectifs de s'adapter aux besoins des Pontois et Pontoises.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : CIRIL PDC

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DEL_20201130_01
Date de la décision:	2020-11-30 00:00:00+01
Objet:	Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - Divers (comptes de gestion, virements de crédits, réquisitions , admission en non valeur..)
Identifiant unique:	038-213803174-20201130-DEL_20201130_01-DE E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20201130-DEL_20201130_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	1060
nom de original:		
D_908.pdf	application/pdf	1821517
nom de métier:		
99_DE-038-213803174-20201130-DEL_20201130_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1821517
nom de original:		
FINANCES_DOB_CCAS_rapport.pdf	application/pdf	189499
nom de métier:		
21_RP-038-213803174-20201130-DEL_20201130_01-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	189499

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 décembre 2020 à 15h14min14s	Dépôt initial

	<i>En attente de transmission</i>	<i>3 décembre 2020 à 15h14min14s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>3 décembre 2020 à 15h14min16s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>3 décembre 2020 à 15h15min36s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-12-03</i>